



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE de NUCOURT
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE • ARRONDISSEMENT DE PONTOISE • CANTON DE PONTOISE
CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2026

Étaient présents : Émilie CHAGOT, Bérangère COLOMB, Frédéric-Henri DEFAIN, Claire DUPUY, Ghislaine JOURNÉE, Olivier LEREBOUR, Thierry LEROY, Mélissa MAÇON, Philippe MASSELOT, Denise PÉROUELLE, Émilie VALLET.

Étaient absents excusés : Julien BOURU, Patrice SUBLEMONTIER, Jean-Marie RABOUAN donne pouvoir à Mélissa MAÇON.

Étaient absents: néant.

Ouverture de la séance à 20 h 33.

Madame Émilie VALLET est nommée secrétaire de séance.

Le maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu un pouvoir.

Le quorum étant atteint, nous pouvons continuer la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité.

I - DÉLIBÉRATIONS

1/ Autorisation de signer un convention avec le CIG pour le récolement des archives

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Considérant l'obligation de réaliser un récolement post-électoral ;

Considérant que le CIG propose la mise à la disposition d'un agent du service archives pour la réalisation du récolement post-électoral pour une intervention estimée à 1 jour pour un coût de 280 € ;

Le conseil municipal après en avoir délibérer à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente avec le CIG Grande Couronne, annexée à la présente délibération.

2/ Approbation du tableau récapitulatif des indemnités allouées aux élus

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-07 du 20 mars 2026 déterminant les taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués de la commune de Nucourt ;

Considérant que le tableau annexé à la délibération doit détailler le nombre d'élus indemnisés et qu'il convient donc de compléter l'annexe de la délibération n° 2026-07 du 20 mars 2026 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le tableau détaillé à la présente délibération.

ANNEXE

Indemnités de fonction allouées aux élus

Fonctions	Montants maximum mensuels en % de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique	Montants mensuels versés en % de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique	Montants mensuels versés en euros (selon la valeur du point au 20/03/26)
Maire	44,3%	43.53 %	1789.31
1 ^{er} adjoint au Maire	11,77 %	11%	452.16
2 ^e adjoint au Maire	11,77 %	11%	452.16
3 ^e adjoint au Maire	11,77 %	11%	452.16
4 ^e adjoint au Maire	11,77 %	11%	452.16
Conseillers municipaux délégués	6 %	3.85 %	158.26

3/ Inscription au programme à venir auprès du syndicat du SIERC

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport de Madame le Maire et sur proposition,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Mme Claire Dupuy),

SOLLICITE une inscription au programme 2027 auprès du syndicat du SIERC, pour l'enfouissement des lignes :

- bas rue de la gare
- route de Serans
- chemin des carrières.

AUTORISE Madame le Maire à signer, ès qualités, les documents afférents à ce dossier.

4/ Adoption de la modification simplifiée du PLU

Sur rapport de Madame le Maire, qui a présenté le bilan de la mise à disposition du publication

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-15 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 novembre 2012 et mis à jour le 6 janvier 2017;

Vu l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 17 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Département du Val d'Oise en date du 17 mars 2026 ;

Vu la mise à disposition du public effectuée en mairie de Nucourt pendant 1 mois du 17 avril 2026 au 17 mai 2026 et annoncée par la parution d'avis au public dans deux journaux d'annonces légales diffusés dans le département au moins 15 jours avant le début de la mise à disposition puis dans les 8 premiers jours de la mise à disposition ;

Considérant que la procédure a pour objet de modifier le plan de zonage afin d'intégrer des parcelles jouxtant la zone UI au nord et au sud de celle-ci sur lesquelles sont installées des entreprises agricoles et apporter plus de cohérence ;

Considérant que cette modification n'a pas d'incidence sur le règlement, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ou sur les orientations d'aménagement programmées ;

Considérant que la procédure de modification peut revêtir une forme simplifiée dans la mesure où les modifications envisagées ont pour objet de modifier le plan de zonage et n'ont pour conséquence ni de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant dans une zone, ni de diminuer les possibilités de construire, ni de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (1 non participation au vote M. Thierry Leroy),

ADOpte la modification simplifiée du PLU, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération, sera affichée pendant 1 mois à la mairie et mention sera insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département du Val d'Oise.

Le PLU approuvé et modifié est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en préfecture.

5/ Retrait de la délibération n°2026-15

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-5 du 20 mars 2026 désignant les représentants de la commune au SIAA ;

Considérant que c'est la Communauté de Communes Vexin centre qui est membre en représentation substitution pour le territoire ;

Considérant que la commune n'avait donc pas à délibérer à ce sujet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIRE la délibération n°2026-15 du 20 mars 2026.

6/ Désignation d'un correspondant incendie secours

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant incendie secours (CORIS) dans les 6 mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Thierry LEROY comme correspondant incendie secours pour la commune de Nucourt.

7/ Proposition de contribuables pour la désignation des commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs

Vu le code des impôts ;

Considérant que la commission communale des impôts directs est composée du Maire, président de la commission , et de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants pour les communes inférieures à 2 000 habitants ;

Considérant que les commissaires et les suppléants sont désignés par le Directeur des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposé sur délibération du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la liste des 24 contribuables annexée à la présente délibération.

8/ Vote d'un tarif spécifique pour les projets d'accueil individualisé

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Considérant la nécessité de fixer le tarif des projets d'accueil individualisé dans le cas où les familles fournissent le panier repas ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif des projets d'accueil individualisé dans le cas où les familles fournissent le panier repas au même tarif que le repas du 2^e enfant soit actuellement à 3,96 euros.

9/ Remise gracieuse

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-26 en date du 2 décembre 2025 fixant les tarifs périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-37 en date du 15 juin 2026 fixant le tarif des projets d'accueil individualisé dans le cas où les familles fournissent le panier repas à 3,96 euros ;

Considérant que les parents d'Héloïse Laffiac ont présenté un projet d'accueil individualisé au début du mois de juin 2026 , alors que le tarif des projets d'accueil personnalisé n'avait pas encore été fixé et que l'enfant a donc été enregistré pour la facturation du mois de juin sur un tarif qui ne correspondait pas à la prestation fournie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCORDE à la famille concernée une remise gracieuse de la différence entre le prix facturé et le tarif spécifique voté pour les projets d'accueil individualisé.

II- QUESTIONS DIVERSES

Intervention Ghislaine JOURNÉE

- Jumelage : le week-end de la pentecôte avec nos amis de Wenings s'est très bien passé. Ils ont offert à la commune un très grand drapeau. L'association des amis du jumelage remercie vivement la commune et le personnel communal pour leur implication lors de ces festivités.
- Vidéo protection : les travaux avancent mais il y aura un petit retard.
- Sécurité : 8 extincteurs ont été changés, le rechargement à base de fluor étant interdit. Mardi 16 juin, un exercice incendie sera effectué à l'école.
- Ravine : un courrier a été envoyé aux propriétaires pour rappeler que l'entretien de la ravine leur incombe.
- École : Une bâche spéciale a été commandée pour être installée dans la cour de récréation afin de faire de l'ombre.

Intervention d'Émilie VALLET

- La commission travaux propose au conseil municipal les priorités comme suit pour les projets :
 1. Révision du PLU pour la mise en compatibilité avec le SDRIF-E avant février 2028 ainsi qu'avec la nouvelle charte du PNR
 2. Enfouissement des lignes avec le SIERC
 3. Diagnostic des routes communales
 4. Création ou remise en état des espaces de loisirs (via un contrat rural)
 5. Travaux de l'église
 6. Aménagement de la zone de lagunage
 7. Rénovation énergétique des bâtiments communaux (si nécessaire)
- PLU: nous avons reçu trois devis pour la révision du PLU que nous devons maintenant analyser
- Voirie : nous avons reçu deux devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, nous attendons le troisième.

Intervention D'Olivier LEREBOUR

- Cimetière : la première tranche pour le relevé des tombes est terminée, il va falloir commencer la procédure pour une nouvelle tranche.

Intervention de Philippe MASSELOT

- École : afin de protéger du soleil, une étude pour la pose de filtres sur les vitres de la façade donnant sur la cour de récréation est à l'étude.
Grâce à une personne bénévole, neuf ordinateurs sur onze sont fonctionnels.

Intervention de Denise Pérouelle

- Fête communale : Elle se prépare, les inscriptions commencent à arriver.

Intervention de Mélissa MAÇON

- SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vexin Ouest) a obtenu un prêt

pour faire des travaux d'un montant de 1 500 000 euros sur 25 ans. Ces travaux permettront de mettre en place le procédé de l'osmose inversé ce qui aura notamment pour effet d'avoir une eau moins calcaire.

- Sécurité : une inquiétude concernant la sécurité nous est remontée notamment à l'approche des vacances. Nous rappelons que l'Opération Tranquillité Vacances est un service de police et de gendarmerie qui propose de veiller sur votre domicile pendant des absences.

La séance est levée à 22 h 46.

Le secrétaire de séance,
Émilie VALLET

Le Maire,
Ghislaine JOURNÉE